

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) :  19 rue Jean Baptiste Wauthier- 5300 Namèche
Propriétaire/exploitant/gestionnaire : Jimmy Duret,
Responsable de l'exécution des travaux :
Compteur : n°: 89058433 EAN : Non communiqué TVA : Néant
Index Jour : 21332kWh Nuit : 26332kWh

2. Branchement

Tension de service : 3x230V
Protection branchement : Existante de 25A
Alimentation tableau principal : EXVB - 4x10mm²
Interrupteur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : AIEG

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	12

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020
Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dérogations : Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 20.8Ω

Isolement général : 20MΩ

- ☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre
- ☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent
- ☒ Correspondance des schémas à l'installation
- ☒ Etat du matériel d'installation fixe
- ☒ Contacts directs et indirects
- ☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test
- ☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel
- ☒ Continuité des connexions équipotentielle et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation et l'installation existante sont conformes aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 22/11/2049

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.
Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'électricité.
(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Robert Frédéric
Date d'émission : 18/12/2024

Date : 22/11/2024

Visa:


 Robert Frédéric
ENERCETEC 0455/12.67.52

coffret Salon

B	C	D	E	F	G	H
réserve.	cave	étage prises écl.	rez écl.	rez prises	garage.	chaudière

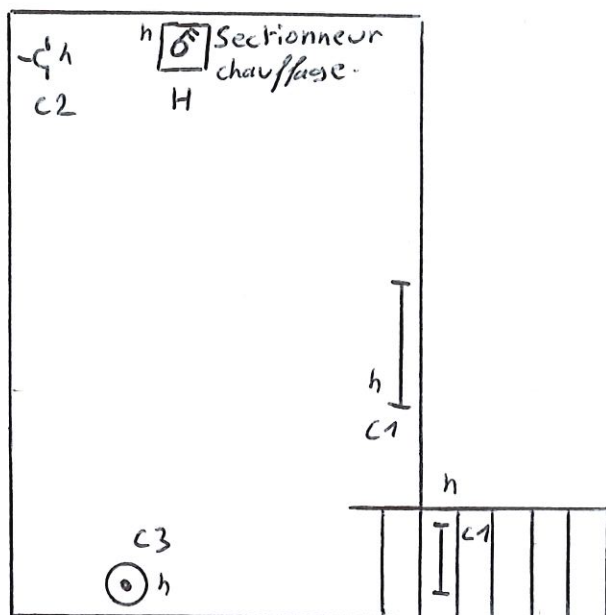
I	A
25 A	
→ coffret buanderie.	300 mA 40 A

coffret Buanderie

	J	K	L	M	N	O	P
SECTIONNEUR	buanderie. écl. prises	plan de travail cuisine.	prise ilot central	30 mA 40 A.	prise via 30 mA	prise. via 30 mA	SDB

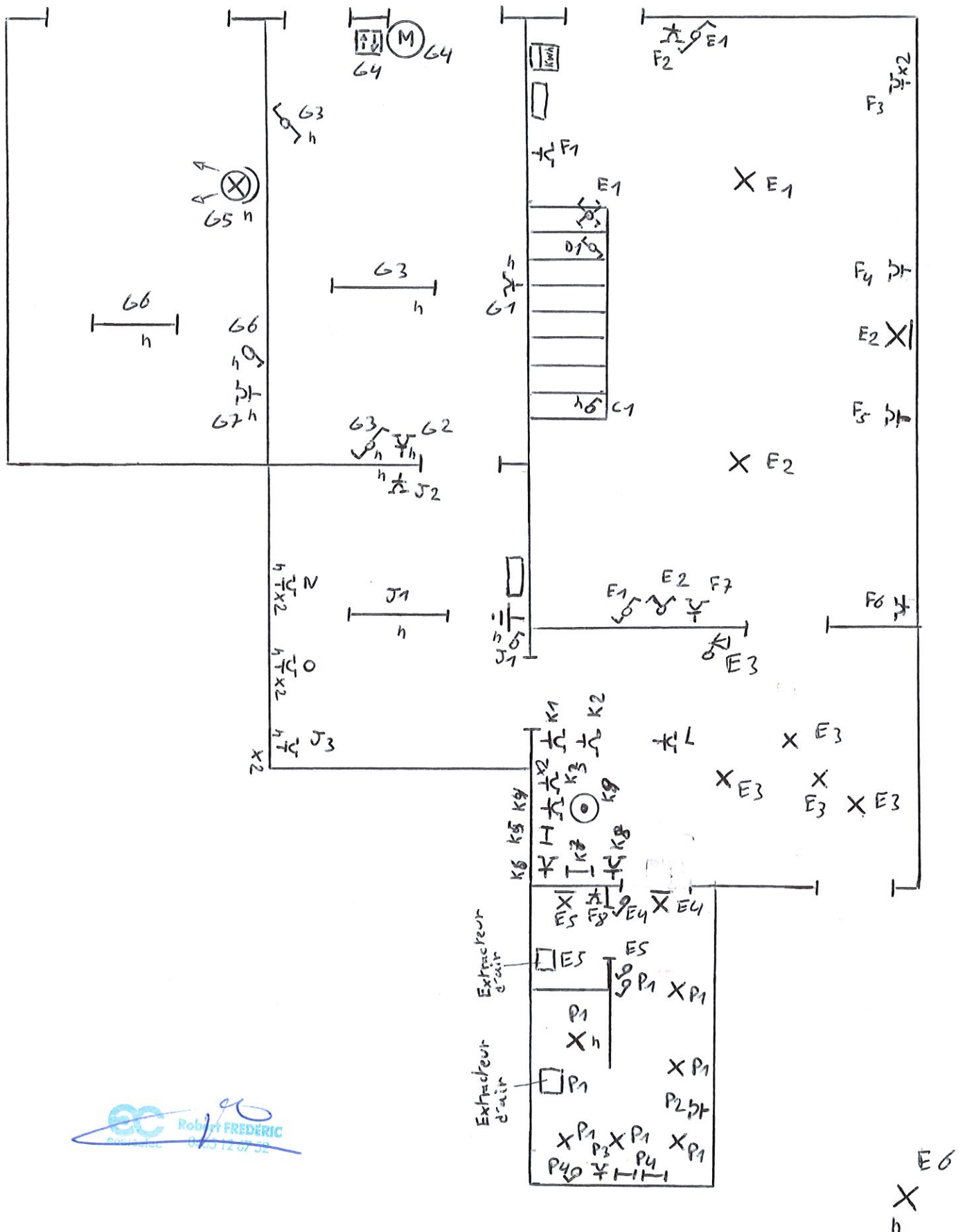
Schéma de position

sous-sol



INSTALLATEUR	CONTROLE	PROPRIETAIRE
NON N° CI DATE Signature. Nbre d'annees 4	NON DATE Signature. 	NON Adresse. 17 DURET Jimmy 19 rue Jean Baptiste Wauthier 5300 NAMECHE Date Signature.

Rez de chaussée.



X D70 X D70 X D70

X D70 X D70

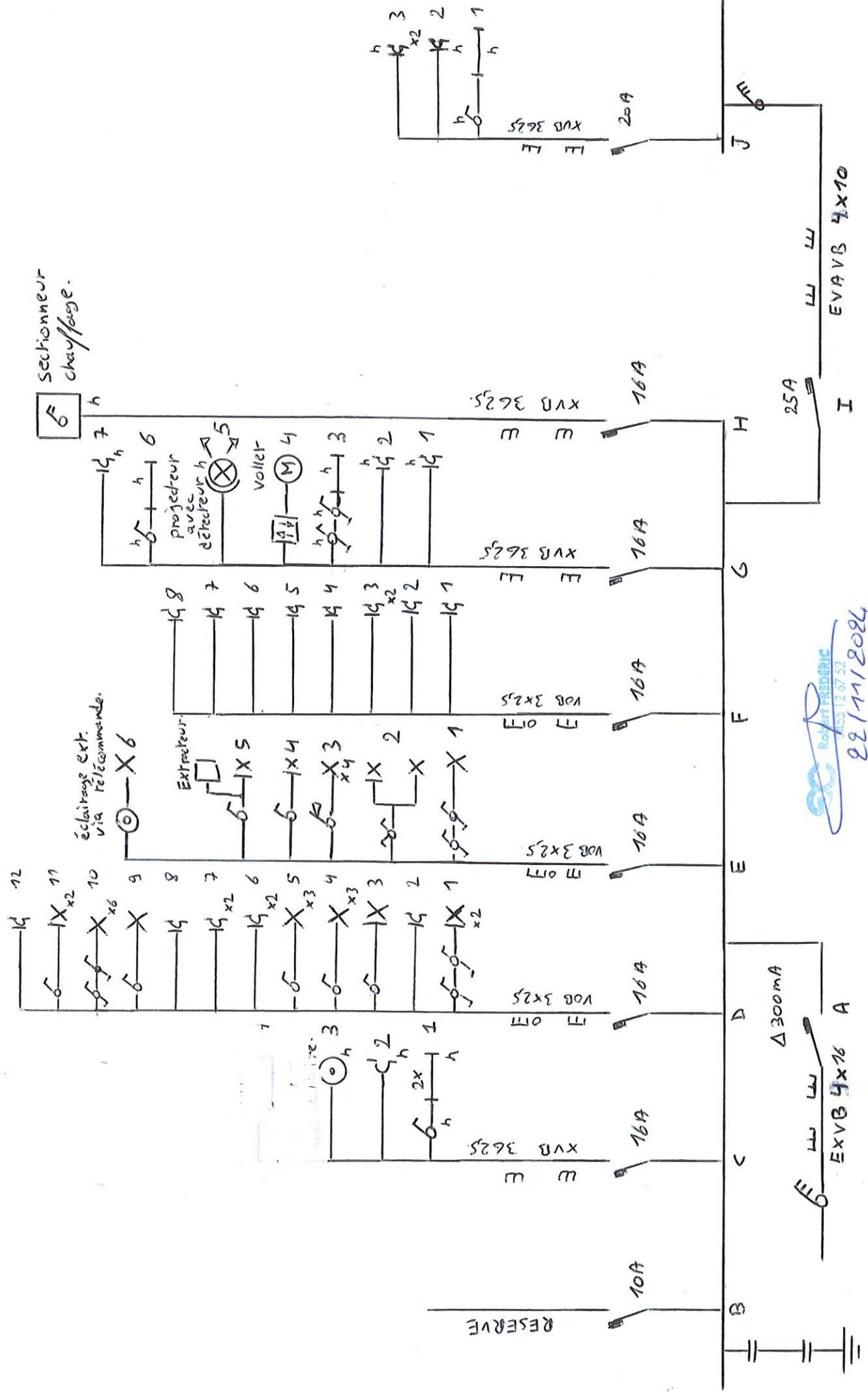
X D70 X D70

D70 D71
X D71



D70 D71
X D71

E1-35311



ROBERT RÉGÉRIC
CLASS 12 67 52
22/11/2024

